



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

Vendredi 23 Mars 2012 - Salle Le Veyre – 20h30

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames : DELORT ; FERRIERES ; HERCOUET-TESTA ; SEYROLLE ; TANNÈ
Messieurs : AMADIEU ; BRANDALAC ; DESSALES ; GENTIL ; FEL ; LELARGE ;
PICARROUGNE ; VISINONI.

Excusés : Monsieur CABEZON donne pouvoir à Madame DELORT ; Monsieur BOUNIE donne pouvoir à Madame TANNÈ ; Monsieur BRAYAT donne pouvoir à Monsieur DESSALES.

Absent : Monsieur TOURRILHES

Secrétaire de séance : Madame Jeannine HERCOUET-TESTA.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à observer une minute de silence à la mémoire des victimes de Montauban et Toulouse

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Adoption du règlement de la Foire au Matériel Agricole.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} Mars 2012

Ce procès verbal est approuvé.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

DECISION DU MAIRE :

- N° 315 concerne le prix du loyer du pavillon au Centre Hospitalier d'Aurillac. A compter du 1^{er} mars 2012, le loyer est fixé à 327,50 euros.
- N° 316 concerne le versement d'une subvention à S. A. Polygone – 1 avenue Georges Pompidou – AURILLAC pour la pose de panneaux photovoltaïques (production d'eau chaude) sur les deux maisons sises à MAURS – Lotissement Le Camp. La subvention s'élève à 300 Euros par habitation.

3/ FINANCES

3-1/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2011

Les comptes administratifs et de gestion du budget principal et du budget annexe camping sont approuvés, le Maire ne participant pas au vote conformément à la loi.

3-2/ AFFECTATION DES RESULTATS 2011 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012

BUDGET PRINCIPAL 2012

Affectation des résultats du Compte Administratif 2011

- **718 352.76€**, résultat négatif 2011 de la section d'investissement, sont reportés en dépenses d'investissement 2012.
- **391 352.76€**, une partie du résultat de fonctionnement 2011, sont affectés en recettes d'investissement 2012 afin de couvrir en priorité le déficit d'investissement.
- **120 779.87€**, solde du résultat positif 2011 de la section de fonctionnement, sont reportés en recettes de fonctionnement 2012.

Budget Primitif 2012

- **Fonctionnement : 1 950 000.00€**
- **Investissement : 2 107 000.00 €**

COMMENTAIRES

L'année 2011 a été une année riche en projets d'investissement : 4ème tranche des travaux de rénovation de l'abbatiale, aménagement secteur de l'Oratoire, travaux de voirie, travaux sur le réseau pluvial, aménagement à l'espace Pierre Cabrespine, aménagement au stade, éclairage public etc.

Les projets du conseil municipal vont se poursuivre. Ainsi, pour l'année 2012, il est nécessaire de réaliser des investissements mesurés et de contenir les dépenses de fonctionnement **sans envisager cette année encore d'augmenter les taux d'imposition.**

Les principales réalisations d'investissement à venir sont :

- Renforcement des réseaux d'eau potable et pluviale,
- Aménagement des Rues du Coustalou et, du Docteur Clauzet,
- Programme travaux de voirie 2012
- Elargissement du Pont du Vallon,
- Travaux des bâtiments publics : extension d'un local de stockage au gymnase, réfection toiture au Truel, révision des toitures des bâtiments publics, travaux à l'école, à la gendarmerie et à la mairie, aménagement à l'espace Pierre Cabrespine,
- Frais d'étude pour l'aménagement du Truel et de la piscine municipale,
- Programme travaux éclairage public 2012,
- Aménagement paysagers et sécuritaires sur la RD663
- Aménagement au cimetière : construction d'un nouveau columbarium
- Achat de matériels (outillage, mobilier urbain, panneaux d'entrées de ville, petit plongeoir pour la piscine, mobilier pour mairie et bibliothèque, écoles...)

BUDGET ANNEXE CAMPING

Affectation des résultats du Compte Administratif 2011

- **30 256.76€** résultat positif 2011 de la section d'investissement sont reportés en recettes d'investissement 2012
Ce résultat positif est du à un emprunt contracté en 2011 pour financer le remplacement des bornes électriques. Ces travaux n'ont pas été réalisés en 2011 et ils le seront en 2012.

Budget Primitif 2012

- **Fonctionnement : 67 300.00€**
- **Investissement : 70 000.00 €**

En 2012, des dépenses sont engagées pour maintenir en 3 étoiles le camping municipal.
Les équipements ne correspondent plus aux nouveaux critères définis pour garder ce classement.

3-3/ FIXATION DU PRODUIT ET DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2012 (TH / TFB / TFNB)

Conformément aux engagements politiques pris par le conseil municipal les taux 2008 sont maintenus soit :

	Bases d'imposition	Taux communal	Pour mémoire, taux moyens communaux de 2011 au niveau	
			national	départemental
Taxe d'habitation	2 124 000 (2 065 167 en 2011)	9.63%	23.76%	26.70%
Taxe foncière bâtie	1 756 000 (1 733 656 en 2011)	19.82%	19.89%	23.68%
Taxe foncière non-bâtie	33 900 (33 496 en 2011)	94.74%	48.56%	90.72%

3-4/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS (voir annexe 1)

4/ PERSONNEL

4/1 PERSONNEL : CREATION DES POSTES D'EMPLOIS SAISONNIERS

Piscine Municipale :

Un Maître Nageur Sauveteur du 30 juin 2012 au 31 Août 2012 : 35 heures hebdomadaire

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 30 juin 2012 au 31 Août 2012 : 35h hebdomadaires

Un adjoint Technique 2^{ème} classe du 30 juin 2012 au 31 Août 2012 : 24h hebdomadaires

Camping :

Un Adjoint d'animation 2^{ème} classe du 09 juillet 2012 au 17 Août 2012 : 32 heures hebdomadaires

Services Techniques :

Deux Adjoints Technique 2^{ème} classe du 01 juillet 2012 au 31 août 2012: 35 heures hebdomadaires

4-2/ REGIME INDEMNITAIRE : ACTUALISATION

Le régime indemnitaire est actualisé à **compter du 1^{er} mars 2012** d'une part suite à des évolutions législatives et d'autre part, suite aux avancements de grade au sein de la collectivité. Les actualisations portent sur les indemnités suivantes :

Les bénéficiaires du régime indemnitaire sont les agents titulaires et stagiaires intégrés dans un cadre d'emploi ainsi que les agents non-titulaires ayant plus d'un an de service auprès de la collectivité. Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, le montant des indemnités est calculé proportionnellement au temps de travail.

Dans le cadre du crédit global de chaque indemnité, Monsieur le Maire procède librement aux répartitions individuelles en tenant compte de la valeur professionnelle des agents concernés selon les critères suivants : les capacités générales de l'agent, son positionnement professionnel et son assiduité.

5/ ADMINISTRATION GENERALE

5-1/ LA MARSOTTE : VENTE BATI ET ANNEXES (RUE DES BAINS)

Pour se constituer une réserve foncière, la Commune a acheté des terrains ainsi que des bâtiments (grange et maison d'habitation) au lieu-dit « La Marsotte ». La Commune projette de créer sur ces terrains un nouveau lotissement, mais ne souhaite pas conserver le bâti qui a fait l'objet d'une mise en vente. Au vu de l'avis du service France Domaine, une proposition d'achat de la grange, de la maison d'habitation attenante et d'une parcelle de terrain d'une superficie de 11a 69 ca a été retenue au prix de **55 000€**.

5-2/ ADOPTION REGLEMENT FOIRE AU MATERIEL AGRICOLE

Un règlement de la Foire au Matériel Agricole a été formalisé. Ce règlement détaillé précise l'organisation générale de la manifestation ainsi que les droits et devoirs de chacun. Il est consultable en mairie

6 / QUESTIONS DIVERSES

Néant.

**LE MAIRE,
C. ROUZIERES**